

Contrat de Location Meublée Saisonnière

Entre les Soussignés :

SCI Chef Lieu Cervières, demurant 8-9 Le Village à 05100 Cervières tél : 04 92 22 30 70
gitecerveyrette@yahoo.fr

Propriétaire

M

demeurant tél :

email :

Locataire(s) Saisonnier(s)

il est conclu un contrat de location saisonnière de l'appartement situé à Cervières, 8, Le Village au premier étage pour la période du au

au prix de € (tva 5,5 % et charges comprises),

pour confirmation de la location, le locataire doit adresser au propriétaire un chèque de 30% du montant de la location soit € au titre d'arrhes ainsi qu'un exemplaire signé du présent contrat.

Le solde sera payable à l'arrivée.

1. **Descriptif** : - rayer le paragraphe inutile

L'appartement d'une superficie de *35 m²* et d'une capacité d'occupation de *4 personnes* comprend une entrée avec coin montagne (2 lits superposés), une salle de douche équipée, une cuisine – salle à manger équipée d'un appareil de cuisson, d'un lave-vaisselle, d'un four multi-fonctions, d'un réfrigérateur et d'un foyer–insert de cheminée, une chambre à coucher (lit double) située en duplex.

L'appartement d'une superficie de *50 m²* et d'une capacité d'occupation de *7 personnes* comprend une entrée avec coin montagne (2 lits superposés), une salle de douche équipée, une cuisine – salle à manger équipée d'un appareil de cuisson, d'un lave-vaisselle, d'un four multi-fonctions, d'un réfrigérateur et d'un foyer–insert de cheminée, une chambre à coucher avec coin salon tv (lit double et canapé lit) et une chambre à coucher (lit double) située en duplex.

Arrivée – Départ : L'arrivée se fera à partir de 17 heures, le départ se fera avant de 10 heures.

Nombres de Personnes :

Animaux : *non-acceptés*

Etat des lieux : sera fait par les parties à l'arrivée et au départ.

Caution : Une caution de 300 € en espèces ou par chèque sera déposée à l'arrivée, elle sera restituée

au départ après déduction des éventuels dommages et du ménage de départ

Assurance Multi Risques Habitation : Le locataire présentera impérativement à l'arrivée une attestation d'assurance multirisques couvrant son habitation principale.

Jouissance : Le locataire s'engage à jouir des lieux en bon père de famille.

Prestations fournies : **Accueil**, accès à un salon tv avec bibliothèque d'information, **linge** (draps, serviettes, torchons) non fourni, **ménage** à charge du locataire, **Bois** de chauffage destiné au foyer insert facturé en sus, accès à la **buanderie** (lave- et sèche-linge), Accès libre aux **terrasses et barbecue** extérieurs, **Sauna** à disposition.

Taxe de Séjour : encaissée par le propriétaire au tarif municipal (pour indication 0,40€ / personne et par nuitée en haute saison 2011).

Fait à :

le : / /

(faire précéder de la mention lu et approuvé)

Le Propriétaire :

Le Locataire :

Nicole Thouroude, gérante